

calibrite

colorchecker classic



Intermittente

GROTTES DE BAYE

POINTES

DE

FLÈCHES EN SILEX

A TRANCHANT TRANSVERSAL

PAR

M. JOSEPH DE BAYE

Extrait de la REVUE ARCHÉOLOGIQUE

PARIS

AUX BUREAUX DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER & C^o

Quai des Augustins, 35

1874



GROTTES DE BAYE
—
POINTES
DE
FLÈCHES EN SILEX
A TRANCHANT TRANSVERSAL

PAR

M. JOSEPH DE BAYE

—
Extrait de la REVUE ARCHÉOLOGIQUE
—

PARIS

AUX BUREAUX DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER & C^e

Quai des Augustins, 35

—
1874

LIX
23

L'administration et les bureaux d'abonnement de la *REVUE ARCHÉOLOGIQUE* sont à la *Librairie Académique DIDIER et C^o*, quai des Augustins, 35.

MODÈ ET CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

La *Revue archéologique* paraît le 1^{er} de chaque mois, à partir de janvier 1860, par cahiers de 64 à 80 pages grand in-8^o, qui formeront à la fin de chaque année deux volumes ornés de 24 planches gravées sur acier et de gravures sur bois intercalées dans le texte. Indépendamment de la table alphabétique des matières du semestre, une table alphabétique, destinée à faciliter les recherches, terminera chaque année.

PREMIER :

| | | | | | |
|------------|---------------|--------|-----------------------|------------|--------|
| Pour Paris | Un an..... | 25 fr. | Pour les départements | Un an.... | 27 fr. |
| | Six mois..... | 14 fr. | | Six mois.. | 15 fr. |

Pour l'étranger, le port en sus.

ON S'ABONNE ÉGALEMENT CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DES DÉPARTEMENTS ET DE L'ÉTRANGER

Mémoires Archéologiques.

- Reconnaissance archéologique d'une partie du cours de l'Erigon et des Ruines de Stobi, par L. HEUZEY. Gr. in 8, avec fig. et carte. 3 fr. »
- Recherches sur les lits antiques, par L. HEUZEY. Gr. in-8, avec 10 vignettes. 3 fr. »
- Remarques géographiques à propos de la carrière d'un légat de Pannonie inférieure, par ERN. DESJARDINS. Gr. in-8, avec 2 planches. 3 fr. »
- Mélanges archéologiques, par A. DUMONT. 2 fascicules, avec 2 planches et vignettes. 5 fr. »
- Une stèle du temple de Jérusalem par M. CH. CLERMONT GANNEAU. In-8, avec planche. 4 fr. »
- La Stèle de Dhiban ou Stèle de Mesa, roi de Moab, 896 avant J.-C. Lettres à M. le comte de Vogüé, par CH. CLERMONT-GANNEAU. In 4, avec 2 planches. 5 fr. »
- Remarques sur la cathédrale de Strasbourg, par ALB. DUMONT. In-8. 1 fr. 50
- Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours, d'après Grégoire de Tours et les autres textes anciens, par J. QUICHERAT. Gr. in-8. avec 4 planches. 5 fr. »
- Fragments d'une description de l'île de Crète, par THENON. Gr. in-8. 3 fr. »
- La Chronologie biblique fixée par les éclipses des inser. cunéiformes, par J. OPPERT. Gr. in-8. 2 fr. »
- Noms propres anciens et modernes. Études d'onomatologie, par ROB. MOWAT. Gr. in-8^o. ... 3 fr. »
- Gargantua. Essai de mythologie celtique, par H. GAIDOZ. Grand in-8. 1 fr. 50
- Nouvelles tessères de Gladiateurs, par ÉMILE HUBNER, traduit de l'allemand par HENRI GAIDOZ. Grand in-8. 1 fr. 50
- Nouvel essai sur les inscriptions gauloises, lettres adressées à M. le général Creuly, par ADOLPHE PICTET. Grand in-8. 2 fr. 50
- La Médecine dans Homère. par le docteur CH. DAREMBERG. Gr. in-8 avec planches. 5 fr. »
- État de la médecine entre Homère et Hippocrate, par LE MÊME. In-8. 5 fr. »
- Cavernes du Périgord. Notes sur les figures gravées ou sculptées d'animaux remontant aux temps primordiaux de la période humaine, par LARTET et CHRISTY. Grand in-8, avec figures. 2 fr. 50
- Étude topographique sur l'Ora Maritima de Rufus Avienus, par L.-F. DE SAULCY. Grand in-8, avec carte. 2 fr. 50
- Mémoire sur les provinces romaines jusqu'au v^e siècle, par THÉOD. MOMMSEN, avec un appendice par Ch. Müllendorff, trad. par Ém. Picot. Grand in-8 avec carte. 3 fr. »
- Mémoire sur le calendrier des Lagides à l'occasion de la découverte du décret de Canope, par A.-J.-H. VINCENT, de l'Institut. In-8. 2 fr. »
- Carte de la Gaule de Peutinger, avec de nouv. observations par ALF. MAURY. Gr. in-8, carte. 3 fr. »
- Carte de la Gaule sous le proconsulat de César. Examen des observations critiques auxquelles cette carte a donné lieu, par le général CREULY. Grand in-8 de 100 pages. 2 fr. 50
- Le Péplos d'Athéné Parthénos. Etude sur les tapisseries dans l'antiquité, etc., par L. DE RONCHAUD. In-8. 3 fr. »
- Observations sur le texte de Joinville, etc., par CH. CORRARD. Grand in-8. 3 fr. 50
- Le Passage d'Annibal du Rhône aux Alpes, par C.-A. DUCIS. In-8, 110 p. 2 fr. 50
- Épigraphie de l'antique Vésone, par l'abbé AUDIERNE. In-8. 2 fr. 50
- La Grande voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de LITANOBRIGA ou LATINOBRIGA, par ANT. DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. Grand in-8, avec 2 cartes. 2 fr. »

JOURNAL DES SAVANTS

Composition du Bureau.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, président.

Assistants :

M. GIRAUD, de l'Académie des sciences morales.
M. NAUDET, de l'Acad. des Inscript. et de Sc. morales.
M. CLAUDE BERNARD, de l'Acad. franç. et des Sciences.
M. PATIN, de l'Académie française et des Inscriptions.
M. A. DE LONGPÉRIER, de l'Acad. des Inscriptions.
M. RENAN, de l'Académie des Inscriptions.

Auteurs :

M. CHEVREUL, de l'Académie des sciences.

M. MICNET, de l'Acad. française et des Sciences morales.
M. B. SAINT-HILAIRE, de l'Acad. des sciences morales.
M. LITTRE, de l'Acad. franç. et des Inscriptions.
M. FRANCK, de l'Académie des sciences morales.
M. J. BERTRAND, de l'Académie des sciences.
M. AL. MAURY, de l'Académie des inscriptions.
M. QUATREFAGES DE BREAU, de l'Acad. des sciences.
M. E. EGGER, de l'Académie des Inscriptions.
M. CARO, de l'Académie des sciences morales.
M. CH. LÉVÊQUE, de l'Acad. des sciences morales.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

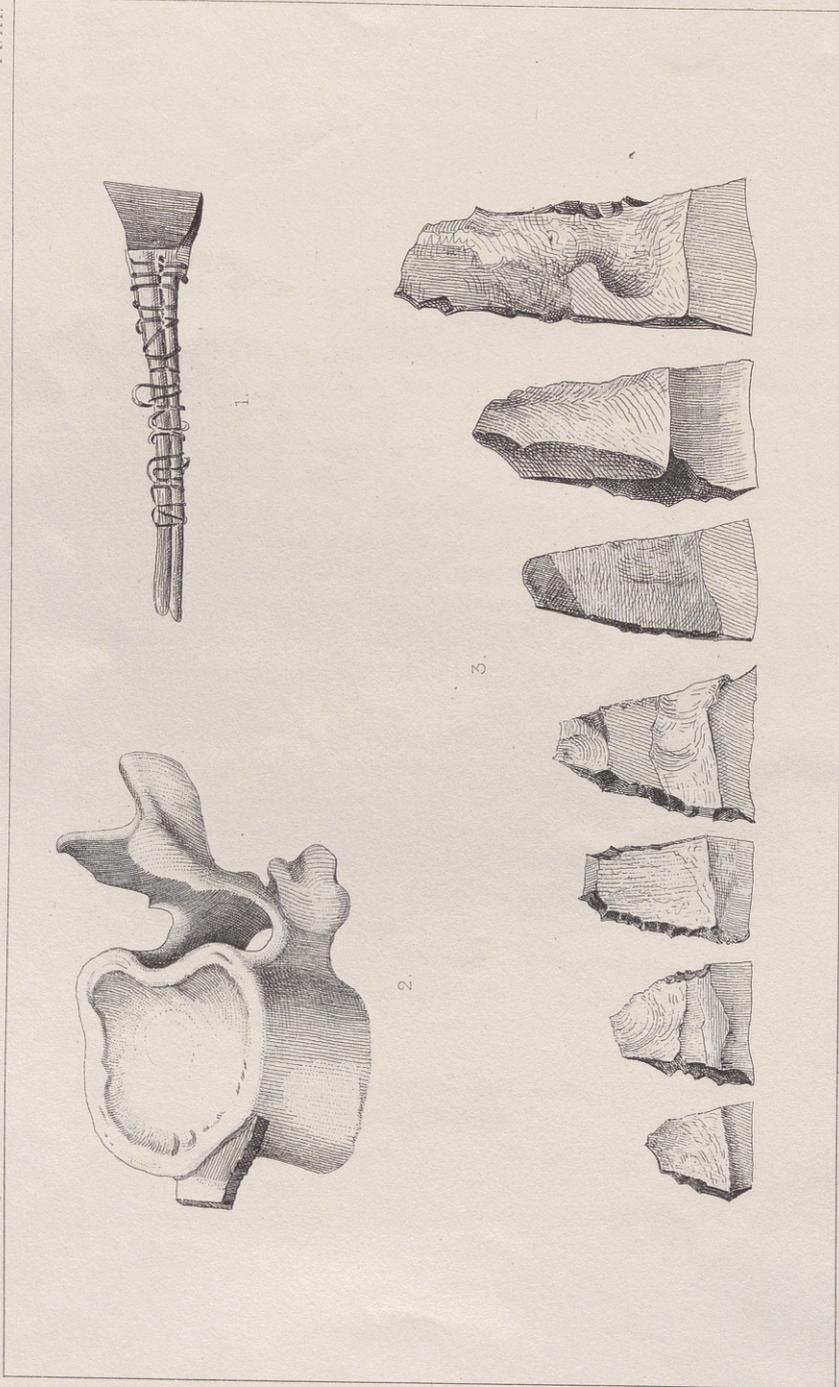
Le *Journal des Savants* paraît chaque mois par cahiers de 8 feuilles in-4. Le prix de l'abonnement est de 36 fr. par an pour Paris, et de 40 fr. pour les départements.



Apéndice n.º 3457



R. 2457



L. Daudet sc.

Imp. Ch. Barbou et Cie. Paris.

GROTTE DE BAYE — POINTES DE FLÈCHES EN SILEX À TRANCHANT TRANSVERSAL.

GROTTES DE BAYE

POINTES DE FLÈCHES EN SILEX A TRANCHANT TRANSVERSAL

Extrait de la REVUE ARCHÉOLOGIQUE

La récente découverte des nombreuses stations de l'époque de la pierre polie, faite dans la vallée du Petit-Morin, en Champagne, fournit à l'histoire et à l'archéologie des documents précieux et pleins d'intérêt. C'est un anneau de plus ajouté à la série des évolutions accomplies dans l'histoire de l'homme. C'est aussi un rayon de lumière qui brille dans les ombres des temps préhistoriques.

Les vestiges nombreux et remarquables de cette antique civilisation constituent un ensemble imposant, qui intéresse puissamment les études archéologiques. La découverte de nos stations a conduit à poser un grand nombre de questions qui s'agitent aujourd'hui parmi les savants spécialistes.

Une discussion particulière a pour objet les flèches à tranchant transversal, qui abondent dans nos stations. Plus de deux mille exemplaires ont été recueillis. Aucune autre exploration n'a donné une aussi abondante moisson. J'appellerai l'attention sur ce sujet.

La flèche à tranchant transversal est un modeste silex qui est, selon les uns, un instrument de l'époque de la pierre, et selon les autres, une flèche, un projectile se rattachant à la même période.

La forme de ce silex provoque peu l'attention; aussi quelques archéologues refusaient-ils naguère d'y voir un travail intentionnel. Ce serait néanmoins volontairement fermer les yeux à la lumière que de les considérer comme de simples éclats. Aucun archéologue de quelque expérience ne songe plus maintenant à contester leur qualité d'instrument ou d'arme.

Pour rappeler l'idée que l'on s'en fait le plus généralement, nous dirons avec le professeur Nilsson : « Les flèches à tranchant trans-

R. 2457

« versal sont faites d'éclats brisés par le travers et dont les fragments ont été retaillés sur les bords. »

Je me hâte de le déclarer, je considère ces silex comme des armes, comme des projectiles. En un mot, ce sont bien des flèches à tranchant transversal. Il serait facile de citer, comme professant cette même opinion, un grand nombre de savants dont le nom fait autorité.

M. Chabas, égyptologue distingué, a parfaitement résumé la question dans ses études sur l'antiquité historique.

Il établit de la manière la plus positive que l'emploi du silex était général. Il faudrait pouvoir le citer entièrement, mais son travail est trop étendu pour qu'il puisse trouver sa place ici. On voit, dit-il, en Égypte même, des pointes de flèches de silex de formes diverses. M. Prisse en a figuré une dans ses monuments égyptiens.

Il ne sera pas inutile de citer la description de la flèche dans son état complet. Elle est en jonc et armée d'un silex aigu qui paraît être fixé au moyen d'un mastic. Mais la forme la plus remarquable est celle dont les musées de Leyde, du Louvre et de Berlin possèdent un assez grand nombre de spécimens.

Des monuments égyptiens représentent un chasseur poursuivant des animaux de grosse espèce. Le chasseur est armé, on le voit, dit M. Chabas ; l'arc est fortement bandé, à en juger par la courbure de ses deux extrémités, et l'archer, tandis qu'il décoche une flèche, tient entre les doigts deux autres flèches semblables.

Les détails dans lesquels M. Chabas entre ensuite démontrent la force de pénétration propre à ces projectiles. J'ajouterai, comme observation personnelle, que ces flèches, lorsqu'elles sont bien conservées, comme un grand nombre que j'ai par-devers moi, sont excessivement tranchantes et susceptibles de pénétrer dans le cuir des animaux.

J'ai déjà fait allusion à un chasseur représenté sur des monuments égyptiens. J'ajouterai cet autre détail : La momie d'un chasseur fournit un arc en bois et douze flèches de roseau avec extrémités en bois dur, armées de silex à tranchant transversal et de pointes latérales telles que nous les avons décrites plus haut. Ces rapprochements démontrent victorieusement que les flèches à tranchant transversal étaient employées comme projectiles. C'est pour ce motif que je n'ai pas hésité à préconiser les résultats de mes observations personnelles (pl. XI, fig. 1).

Des archéologues ont voulu reconnaître un instrument dans les silex à tranchant droit, prétendant en faire un usage tout différent

de celui de la flèche. Mais lors même qu'une main habile saurait en faire un emploi différent, la preuve ne serait pas irréfragable néanmoins. Par exemple, un soldat est attaqué dans l'intérieur d'une habitation, il a déposé ses armes, il saisit un couteau qui tombe sous sa main, il s'en sert avec dextérité et vigueur; s'ensuit-il que ce soit là son arme ordinaire? De même le brave soldat, après une longue lutte, dévoré par la faim, saisit son sabre pour enlever une tranche à un cheval qui a péri dans le combat; s'ensuit-il que le sabre, destiné à un usage plus glorieux, soit un couteau de boucher parce qu'on peut s'en servir utilement pour dépecer la viande?

Mes observations personnelles confirment les assertions de M. Nilsson et de M. Chabas.

Dès l'année 1872, j'avais trouvé à la surface du sol deux flèches à tranchant transversal. Depuis, j'en ai retrouvé dans les mêmes conditions un nombre assez considérable. Mais, presque simultanément dans une cinquantaine de grottes explorées à Courjeonnet et à Coizard, j'en ai rencontré plus de quatre cents se rapprochant toutes d'un type commun qui ne peut échapper à l'œil de l'observateur le plus ordinaire. La rareté de ces silex sur un sol qui en portait tant d'autres, leur abondance dans les grottes sépulcrales, m'avaient d'abord fait conjecturer un usage funéraire. Les hésitations de quelques savants, encore à la recherche d'une solution, semblaient autoriser de nouvelles études et encourager d'autres opinions.

Les savantes observations qui m'avaient déjà guidé trouvèrent leur complément dans une découverte que je fis au mois de juin 1872. Une grotte inconnue, dont rien n'accusait extérieurement la présence, avait été découverte. Elle était parfaitement intacte, des pierres habilement disposées formaient devant l'entrée une double fermeture très-solidement scellée. Tous les ossements contenus dans la grotte furent relevés avec précaution. Vingt-deux squelettes s'étendaient sur le sol et avaient été superposés. Parmi ces ossements régulièrement disposés et conservant pour la plupart leurs rapports anatomiques, se trouvait une vertèbre humaine percée d'une de ces flèches à tranchant transversal (fig. 2). Le projectile était profondément engagé dans l'os et bien adhérent. Ce n'est certainement pas tirer une conclusion exagérée que de voir une détermination de l'emploi des flèches à tranchant transversal dans ce fait indiscutable, constaté dans des circonstances qui lui donnent une grande autorité. La grotte qui a donné cette vertèbre était jonchée pour ainsi dire de ces flèches. Toutes se rencontraient dans la couche de poussière qui couvrait le sol sous les ossements accumulés. Cette poussière n'était

évidemment que le résultat de la décomposition des substances charnues qui avaient été percées pendant la vie. Les sujets qui avaient été déposés dans cette grotte affectaient une disposition déjà remarquée dans le groupe de Coizard. Cette disposition spéciale, insolite, exceptionnelle, n'avait été observée que trois fois à l'époque de la découverte. Les sépultures avaient été faites simultanément. On peut donc en conclure que c'étaient les restes de guerriers déposés dans la grotte après quelques sanglantes collisions, que les flèches avaient pénétré dans leurs corps pendant la lutte et qu'elles étaient restées dans les blessures qu'elles avaient faites en donnant la mort.

M. Lartet trouva une vertèbre de renne percée d'une pointe en silex. Il en conclut que cette pointe était employée comme projectile. Ses conclusions furent admises, et de savants paléontologistes ont enregistré la découverte de M. Lartet dans leurs ouvrages, en lui conservant toute la signification qu'elle avait aux yeux de l'illustre savant.

Dans un entretien avec M. Steenstrup sur le sujet qui nous occupe, j'ai été impressionné par l'accent de conviction avec lequel ce savant parlait de nos silex comme projectiles.

La vertèbre percée d'une flèche à tranchant transversal n'est pas le motif unique qui détermine dans nos recherches l'emploi de ce silex comme projectile. Les deux mille spécimens que j'ai recueillis apportaient pour ainsi dire chacun un renseignement. Ils étaient très-nombreux dans les grottes où tous les sujets étaient adultes et paraissaient avoir été déposés simultanément. Lorsque le corps reposait simplement sur le sol sans avoir été recouvert, les flèches se trouvaient invariablement au-dessous des ossements et jamais hors du périmètre des corps. Elles étaient donc adhérentes et fixées dans toutes les parties du corps indistinctement, bien qu'elles fussent plus nombreuses dans les régions abdominales.

Un autre fait s'est présenté dans des conditions qui ne sont pas moins instructives. Dans une grotte découverte à Villevenard, j'ai examiné un squelette étendu sur le sol de la manière la plus régulière. La tête, les reins, les pieds reposaient sur des pierres plates; après la décomposition des chairs, les vertèbres cervicales s'étaient détachées de la tête, qui conservait encore sa position sur la pierre plate destinée à la recevoir. Le crâne n'avait fait aucun mouvement, il reposait sur le trou occipital. Il renfermait dans sa cavité trois flèches à tranchant transversal, protégées par la partie supérieure du crâne, qui était tombée par suite de la décomposition des pariétaux. La présence de ces silex exige une explication. Comment s'é-

taient-ils introduits dans le crâne? Ils n'avaient certainement pu pénétrer par le trou occipital. Cette ouverture était parfaitement obstruée par le fait de son application exacte à la surface de la pierre plate, le crâne étant resté immobile à sa place primitive. L'aire de la grotte ne portait aucun corps étranger. La grotte était une de celles où les sujets avaient été simplement déposés sans être recouverts de cendre ou de terre douce. Il est donc évident que les flèches étaient engagées dans les parties latérales de la tête qui s'étaient précipitées à l'intérieur par suite de la décomposition du crâne.

L'éloignement des sujets placés du côté opposé ne permet pas de supposer que les flèches venaient du voisinage. Le squelette dont le crâne contenait les flèches était seul de son côté; il est impossible d'expliquer l'introduction des flèches par un accident fortuit.

Un autre groupe m'a fourni l'occasion d'observer un fait qui concourt à la même démonstration. Une flèche à tranchant transversal se présentait entre deux vertèbres dorsales, dans la partie interne. Comment se trouvait-elle ainsi engagée? Elle était placée parfaitement de sorte qu'il aurait été impossible d'admettre qu'elle avait pénétré fortuitement par les côtés. L'idée de ce moyen d'introduction peut se présenter à l'esprit lorsqu'on est en présence d'un squelette; mais si l'on songe que les sujets ont été déposés dans les grottes, possédant toutes les parties musculaires, la supposition devient impossible.

A la fin de l'année dernière, j'avais ouvert une grotte appartenant à une autre station pareillement située sur le territoire de Villevenard. Cette grotte renfermait certainement au moins une trentaine de sujets, tous adultes et accusant par la charpente osseuse des individus robustes. La grotte était purement sépulcrale; il n'y restait pas le moindre vide. Les corps stratifiés étaient séparés par des dalles minces et une couche de terre empruntée au voisinage. Soixante-treize flèches à tranchant transversal ont été recueillies. Le plus grand nombre offrait, par les situations constatées, un enseignement. Les flèches occupaient des places qui démontrent qu'elles avaient été engagées dans les corps déposés dans la grotte. Elles se rencontraient presque partout, mais les régions thoraciques et abdominales étaient plus abondamment pourvues. Une flèche reposait sur la face interne de l'iliaque d'un sujet, dont les relations anatomiques n'avaient éprouvé aucun trouble. Quelques crânes offraient des flèches dans un état de contiguïté remarquable, d'autres les contenaient intérieurement.

Ces faits ont certainement une valeur digne de fixer l'attention et de provoquer de nouvelles études qui auront, j'en suis persuadé, pour résultat de trancher la question d'une manière définitive.

Ce n'est pas seulement contre l'espèce humaine que la flèche à tranchant transversal était employée. Si l'homme de l'âge de pierre avait des ennemis à combattre parmi ses semblables, il éprouvait aussi la nécessité de se défendre contre les animaux et souvent aussi de les attaquer pour les faire servir à son alimentation ou à d'autres besoins presque aussi impérieux. La preuve se trouve dans la rencontre d'une flèche trouvée dans un squelette de blaireau. L'animal blessé avait été mourir dans une grotte commencée, mais abandonnée probablement parce que la craie n'était pas solide. Une couche d'environ cinquante centimètres de craie recouvrait l'animal ; cette craie pure, sans mélange, s'était détachée de la partie supérieure. Elle n'avait en outre subi aucun remaniement depuis l'époque où l'animal s'était introduit, car les ossements conservaient leurs rapports anatomiques.

Les observations qui viennent d'être mentionnées m'ont engagé à fixer mon attention sur un autre point qui offre un véritable intérêt. J'ai formé une série graduée de nos flèches, depuis le type le plus infime jusqu'au modèle le plus considérable par son poids et sa longueur. Et je suis ainsi parvenu à former une collection de vingt et une flèches, dont la plus petite pèse quatre décigrammes et mesure un centimètre quatre millimètres (fig. 3). La plus longue pèse quatre grammes trois décigrammes et mesure quatre centimètres six millimètres. Entre ces poids et ces longueurs, nous avons des progressions régulières. Cependant les plus pesantes n'atteignent pas toutes la longueur extrême que nous avons signalée ; mais elles n'en rentrent pas moins dans l'ensemble d'une balistique raisonnée qui savait tenir compte du poids des projectiles. Tout le monde sait, en effet, que sous l'impulsion d'une force égale, la vitesse du projectile est proportionnée à son poids, et qu'une légère différence dans la longueur ne saurait modifier la trajectoire, puisque les diverses particules matérielles du projectile sont le point d'application de la pesanteur et que le poids n'est rien autre chose que la résultante de toutes les forces appliquées à chacun de ces éléments. La forme plus ou moins longue de ces flèches de même poids ne saurait donc empêcher de les rattacher à un ensemble régulier et calculé. L'usage spécial auquel elles pourraient être destinées suffirait pour expliquer les dimensions exceptionnelles. Les archers préhistoriques, dont plusieurs savants ont préconisé la force et la dextérité, avaient donc pourvu leur petit ar-

senal d'une série de flèches proportionnées à la trajectoire qu'ils se proposaient de décrire.

En comparant le nombre de ces flèches à tranchant transversal avec le nombre si restreint des autres flèches en amande, à ailes et à soie, qui sont le plus souvent de véritables objets d'art par la finesse de leur travail, nous nous rallions à l'opinion de ceux qui considèrent la flèche à ailes très ouvragée comme un objet de luxe et non comme l'arme ordinaire. Nous serions peu ébranlés si on nous objectait la rareté de nos pointes. En réalité, elles ne sont pas rares. Mais souvent la forme de ces silex est si modeste, qu'ils ont échappé à l'attention. Ils sont en outre si peu connus encore qu'il ne nous serait pas difficile de citer des hommes qui s'occupent spécialement de silex, qui refusaient naguère de les admettre comme offrant le résultat d'un travail intentionnel.

Récemment, en visitant le musée de Namur, si soigneusement organisé, un savant distingué, M. Steenstrup, remarqua dans un tiroir, et mélangées à des silex sans intérêt, plusieurs flèches à tranchant transversal qui n'étaient nullement classées, et reléguées parmi les objets sans valeur.

Il n'est donc pas étonnant qu'elles aient passé presque inaperçues. Comment expliquer la rareté des autres flèches dans les stations de l'importance de celles que nous avons découvertes et si riches en instruments de tout genre ? Si nous rappelons que nous avons trouvé une de ces flèches en losange finement travaillée, placée parallèlement au tibia d'un squelette de nos grottes, on sera de plus en plus porté à conclure qu'elles pouvaient être des ornements, des signes de distinction, des objets votifs, mais nullement des armes ordinaires. Effectivement, elles étaient moins susceptibles de pénétrer que les flèches à tranchant transversal. J'engage les archéologues qui s'occupent de la question à faire des expériences comparatives, et si la plus ou moins grande aptitude à pénétrer dans la peau des animaux doit être le critérium pour distinguer l'arme, le projectile, je ne doute point que l'expérience soit favorable aux flèches à tranchant transversal.

La question relative aux flèches à tranchant transversal, comme je l'ai déjà dit, est un des sujets qui ressortent des découvertes des stations préhistoriques de la Marne. Mais il n'est pas certainement le plus intéressant ; il a été choisi parce qu'il était le plus facile à circonscrire dans les limites du temps assigné aux lectures.

Les nombreuses grottes artificielles que j'ai explorées posent la question si intéressante du troglodytisme à l'époque de la pierre polie.

Les sculptures si remarquables qui ornent plusieurs grottes inspirent pour le moins des doutes sur l'absence de l'art à l'époque de la pierre polie. Elles tendent de plus à l'affirmer, puisque les faits répétés prennent une valeur sérieuse.

Dans l'intérêt des archéologues, je dirai en terminant que les cent vingt grottes que j'ai explorées ont donné un outillage très-intéressant et fort varié. Je ne crois pas que l'on puisse mieux juger l'industrie à l'époque de la pierre polie, qu'en visitant nos grottes et les collections qui en proviennent.

JOSEPH DE BAYE.

S.O.A